

BORDEREAU D'ENVOI

CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE ← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

29.1.81

81306671

P.V. N° 14 / 1981.

OBJET DE LA PROCÉDURE

OBSERVATION CHESTE INSOLITE (O.V.H.I.)
commune de DRY (Loiret).

REFERENCE : Circulaire Ministérielle n° 32600 MA/Gend.T.
du 02 Août 1968.

ENQUÊTE

<input type="checkbox"/>	PRÉLIMINAIRE
<input type="checkbox"/>	FLAGRANT DÉLIT
<input type="checkbox"/>	COMMISSION ROGATOIRE

AUTRE

NUMÉRO D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PIÈCES
1	Procès-verbal de transport, des constatations, d'enquête et des mesures prises.
2	Procès-verbal d'audition de Monsieur

INDEXATION DU DESTINATAIRE (X)
NOMBRE D'EXEMPLAIRES

SUITE DU B. E. SUR PAGE(S) SUIVANTE(S)

2	M. LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE A
1	Monsieur le Préfet de la Région CENTRE, Préfet du LOIRET
A.	ORLÉANS.
2	Monsieur le Procureur de la République
A.	ORLÉANS.
1	Monsieur le Général Commandant la 2 ^{ème} BRIGADE ARMÉE
A.	Vélizy-Villacoublay, PARIS.
2	Monsieur le Ministre des Armées - Direction de la Gendarmerie et de la Justice Militaire - Bureau Emploi - Renseignement - Section Opérations
A.	PARIS.
1	ARCHIVE TRANSMISE AU Cdt de Compagnie LE 10 février 1981.

VU ET TRANSMIS PAR :

Le H.D.L./Chef
est la Brigade.
DATE, SIGNATURE, CACHET

Le 09 février 1981.

GROUPEMENT

PROCÈS - VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

P.V N° 14 / 19 81.

PERSONNE ENTENDUE

témoïn.

RÉFÉRENCES

CE JOUR vingt neuf Janvier mil neuf cent quatre vingt un
NOUS SOUSSIGNÉ(S), Gendarme, A.P.J.

VU LES ARTICLES - - - - - 20 et 75 - - - - - DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

à vingt et une heures trente à son domicile, nous entendons :-
transporteur, demeurant

qui déclare :-

" " " " " " Je suis propriétaire d'un hangar au lieudit
commune de DRY (Loiret) entre le CV. 3 (route de Dry) et
le CD. 951. Là, je remise mes camions.-
- - - - - Ce soir, vers 19 heures 15, alors qu'il faisait nuit
noire et que le ciel était parfaitement dégagé, j'ai remarqué entre
l'horizon et l'étoile située la plus basse un point très lumineux qui
m'a frappé.-
- - - - - Sa grosseur correspondait à celle d'une étoile, mais sa
couleur n'était pas la même. Cet objet passait du rouge au bleu et au
blanc. J'ai également remarqué que son intensité lumineuse variait.-
Par moment, il se déplaçait soit verticalement, soit horizontalement,
soit circulairement dans un espace très limité.-
- - - - - Je vous ai alors téléphoné pour vous signaler les faits.
A votre arrivée, sur place vous avez pu faire les mêmes constatations.-
- - - - - Ce phénomène se trouvait très haut dans le ciel et très
loin. Je ne puis estimer ces distances.-
- - - - - Il était situé sur un axe MEUNG SUR LOIRE - LA FERTE
SAINT AUBIN.-
- - - - - Lorsque nous avons quitté les lieux vers 21 heures, il
était toujours visible.-
- - - - - C'est la première fois que je constate un tel fait.-
- - - - - Je ne puis préciser ce qu'était cet objet, mais je ne
pense pas que c'était un avion.-
- - - - - Je ne puis définir la forme qu'il avait car il était très
lumineux et j'aurais pu croire que c'était une étoile s'il n'avait pas
sans cesse changé de couleur et s'il ne se déplaçait pas par moment très
rapidement.-
- - - - - Le 29 Décembre 1981 à 22 heures 10.-
- - - - - Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y
persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher" " " "

La personne entendue.

L'Agent de Police Judiciaire.

DE

RENSEIGNEMENTS

ADMINISTRATIVE

CODE UNITÉ 05322 PROCÈS-VERBAL N° 14 / 1981 / 197

N° PIÈCE 01 N° FEUILLET 01

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE
ANALYSE : OBSERVATION CELESTE INSOLITE (O.V.N.I) au lieudit commune de DRY (Loiret).

REFERENCE : Circulaire Ministérielle n° 32600 MA/Gend.T. du 02 Août 1968.

NOUS SOUSSIGNÉ(S)

Gendarme, A.P.J.
Gendarme, A.P.J.

VU L'(ES) ARTICLE(S) 20 et 75 du Code de Procédure Pénale,

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE

CE JOUR jeudi vingt neuf Janvier mil neuf cent quatre vingt un à dix neuf heures vingt, nous sommes avisés téléphoniquement par Monsieur transporteur, demeurant de la présence dans le ciel face à son entrepôt sis au lieudit commune de DRY (Loiret) d'un objet insolite.

Nous nous transportons immédiatement sur les lieux où nous rejoignons notre informateur.

ETAT DES LIEUX

L'entrepôt de Monsieur est sis au lieudit commune de DRY (Loiret), hors agglomération, entre le CV. 3 et le CD. 951 reliant ORLEANS à BLOIS.

Il est situé à l'Ouest du bourg de CLERY-SAINT-ANDRE (Loiret) et à un kilomètre cinq cent de ce dernier.

CONSTATATIONS

Il fait nuit. Le ciel est très clair et il y a donc une très bonne visibilité. Dans un axe MEUNG SUR LOIRE - LA FERTE SAINT AUBIN, en direction de cette dernière ville, à gauche du CD. 951 (sens ORLEANS - BLOIS), très loin, entre l'horizon et l'étoile la plus basse, nous distinguons très nettement un objet dont la forme ne peut être définie..Il a un volume un peu plus important qu'une étoile et une luminosité variable.

Il change de couleur, passant du rouge au bleu et au blanc. Par moment, il se déplace verticalement, horizontalement ou circulairement dans un espace très limité et ceci à grande vitesse.

Notre observation s'est poursuivie jusqu'à vingt et une heures et à ce moment, le phénomène était toujours visible.

La Brigade de Gendarmerie de (Loiret) qui assurait un service nocturne nous a signalé qu'il était encore possible de le voir à minuit et à quatre heures.

Lors de nos constatations, il n'y avait pas de vent et la température était de zéro degré.

ENQUETE

Le 29 Janvier 1981 à 21 heures 30, nous avons procédé à l'audition de Monsieur

Form with fields for DESTINATAIRES, INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES, DATE DE CLOTURE (09.02.1981), and ARCHIVE TRANSMISE AU CDT.

, télex des faits et qui nous a avisés (audition par procès-verbal modèle 210 joint - pièce n° 2).

Aucun autre phénomène ne nous a été signalé dans la nuit et dans les jours suivants.

RECHERCHES

Nous avons demandé le concours des militaires de la Brigade de (Lairat) qui détenaient un réseau de diffraction optique à monter devant l'appareil photographique.

Plusieurs clichés ont été pris à 20 heures 15. Au développement aucune image n'est apparue sur le négatif.

Nous avons rendu compte des faits à notre Commandant de Compagnie téléphoniquement et par message radio "Intervention Judiciaire" n° 7 du 30 Janvier 1981 à 07 heures 30.

Nous avons avisé la permanence de la base aérienne militaire 123 de BRICY à 19 heures 30 le 29 Janvier 1981.

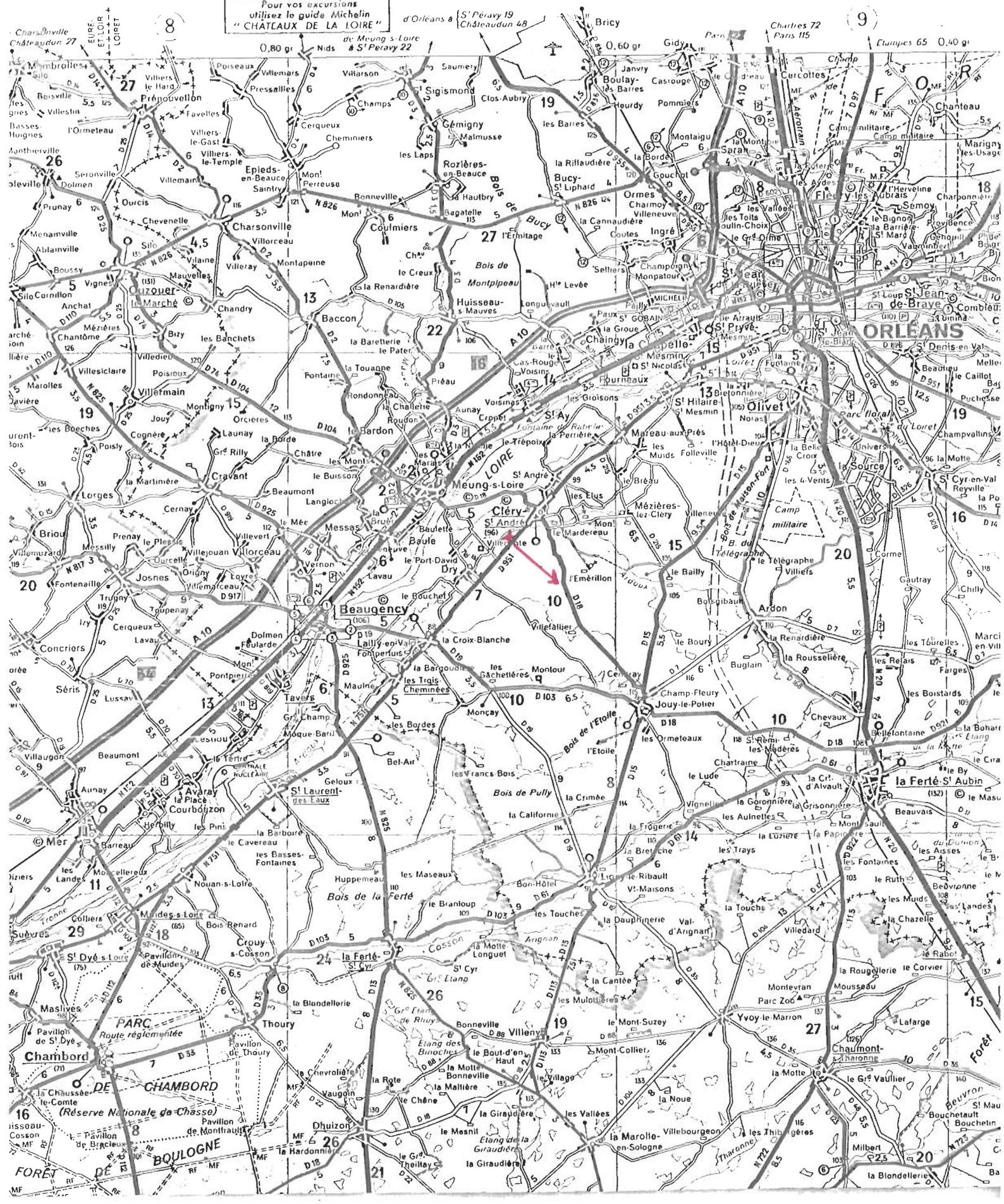
Fait et clos à

Le 05 Février 1981.

Le Gendarme
A.S.S.

Le Gendarme
A.S.S.

Pour vos excursions
utilisez le guide Michelin
"CHATEAUX DE LA LOIRE"



PLAN D'ETAT DES LIEUX

ANNEXE N° 1.

✕ : Point d'où a été faite l'observation.

➔ : Direction dans laquelle se trouvait l'objet.